

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 23 mai 2025, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins du bâtiment numéro 12 dans la zone d'Activités « Am Bann » dans la rue Léon Laval à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 16 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 26 juin 2025 à 17.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue Léon Laval, sur le tronçon du bâtiment numéro 12, du côté pair.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Accès partiellement interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 16 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 26 juin 2025 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir dans la rue Léon Laval, du côté pair, sur le tronçon longeant le bâtiment numéro 12, est partiellement interdit aux piétons.

Contournement obligatoire (D,2)

Du lundi 16 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 26 juin 2025 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue Léon Laval, sur le tronçon longeant le bâtiment numéro 12, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .

Leudelange, le 23 mai 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster

